

## LIGUE d'Automne "Home Pizza"

**Doublette POINTS/HANDICAP 80% no limit  
du jeudi 15 septembre au 15 décembre 2022**

ART 1 : Le BOWLING CLUB CHÂLONNAIS vous propose une ligue homologuée ouverte aux joueurs et joueuses licenciés(es) en règle avec le règlement sportif du Conseil National de la FFBSQ. Les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués : PORT DU MAILLOT DU CLUB OBLIGATOIRE, INTERDICTION DE BOIRE DE L'ALCOOL durant la compétition. Tout litige non prévu au présent règlement et survenant au cours de la compétition sera tranché, sans appel par le Président du BCC (Alain CHAMPY) ou de la ligue (Guillaume SALINGUE).

ART 2 : Le handicap 80% est calculé sur la base du listing FFBSQ de septembre 2022. Pour les joueurs(ses) ne figurant pas sur le listing, le handicap sera calculé au terme des 3 premières soirées effectuées.

ART 3 : Cette ligue se déroulera tous les jeudis en doublettes tirées au sort pour chaque soirée sur les pistes du BOWLING de Châlons-en-Champagne. Le début des boules d'essais se fera à 19h00 (présence des joueurs au plus tard à 18h45). Chaque participant(e) effectuera une série de 5 lignes et l'attribution des pistes sera faite de manière aléatoire par un logiciel. Les premiers joueurs de chaque piste seront regroupés dans un premier chapeau ; les autres joueurs constitueront le second chapeau. Cette répartition par chapeaux sera utilisée en cas de besoin de création de blinds : affectation par hasard dans l'un des chapeaux, ensuite calcul du score et du handicap de ces blinds sur la base de la moyenne des joueurs constituant le chapeau concerné.

ART 4 : A l'issue de chaque journée, 11 au total (en cumulé), un classement par point et handicap seront établis selon les modalités définies dans l'article suivant. Afin de pouvoir prétendre à une récompense, un minimum de 6 journées de présence sera obligatoire. Dates de ligue : 15,22 et 29 Septembre - 6,13 et 20 Octobre - 10,17 et 24 Novembre - 1 et 8 Décembre (Remise des récompenses le 15 décembre).

ART 5 : A l'issue de chaque soirée, 2 classements doublettes seront établis :

- par points selon le format suivant :
  - o 1<sup>ère</sup> équipe 20pts, 2<sup>ème</sup> 17pts, 3<sup>ème</sup> 15pts, 4<sup>ème</sup> 13 pts, de la 5<sup>ème</sup> à la dernière équipe : attribution dégressive selon la place (6<sup>ème</sup> 12pts, 7<sup>ème</sup> 11pts, etc)
- par moyenne handicap de l'équipe (80%).

Chaque classement par point et handicap réalisés par l'équipe seront attribués individuellement à chaque joueur(se) pour les classements généraux.

ART 6 : A l'issue des 11 soirées, une remise des récompenses sera organisée le jeudi 15 décembre avec une soirée ludique de type YAM'S (5 parties jouées de manière différente).

ART 7 : Les récompenses seront calculées selon le barème ci-dessous :

- Les 4 premiers de chaque classement point et handicap : 15%, 12%, 10% et 8% (90%).

Pour l'attribution des récompenses, c'est la meilleure place atteinte qui est prioritaire (exemple joueur(se) classé(e) 2<sup>e</sup> au classement par points et 3<sup>e</sup> au classement handicap → c'est le classement par points qui sera prioritaire). En cas de classement identique, la meilleure moyenne scratch sera prioritaire.

- Une remise de lots (10%) sera également organisée par tirage au sort parmi les joueurs(ses) non récompensés ayant participé au minimum à 6 soirées et présents à la soirée YAM'S.

**Les récompenses sont des bons d'achat et ne sont pas cumulables.**

ART 8 : Le paiement des parties est à régler soit par votre carte (licenciés(es) BCC) soit en espèce ou carte bancaire à l'accueil du bowling pour un montant de 15€. Le droit d'entrée pour chaque journée sera de 2,50€ (2€ de retour en lot et 0,50€ reversé au BCC).

ART 9: LES INSCRIPTIONS DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DONNÉES  
PAR MAIL OU PAR SMS AU PLUS TARD LE **MERCREDI MIDI (max 14h00)**  
précédent chaque jeudi à l'adresse suivante :

[guillaume.salingue@live.fr](mailto:guillaume.salingue@live.fr) ou au 06 69 18 25 36

[philippe.lucion@gmail.com](mailto:philippe.lucion@gmail.com) ou au 06-71-85-28-56

Ou toute autre personne désignée par le président du BCC pour assurer le bon déroulement de ces soirées.

Vous pourrez également vous inscrire pour le jeudi suivant chaque soir de ligue.